

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du mercredi 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 27 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr François LAPLANCHE-SERVIGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 09

Nombre de conseillers absents : 06

Nombre de pouvoir : 05

Nombre de votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/03/2024

Etaient présent(e)s : M. LAPLANCHE-SERVIGNE François -
Mme MILHAUD Agnès – M. SIMONIN Georges - Mme COSSIN Sabine – M. WINAUD-TUMBACH Georges
M. GAMET Jean-François – M. FARJON Jean-Marc – Mme HERBERT Maria - Mme BESSON-LLORET Véronique

Etaient absent(e)s : Mme ROLLAND Antoinette - Mme BIRADES TROCCAZ Emilie – M. FABRE Nicolas - Mme BARBET Christine - M. MACON François – Mme MOINE-DOUMENG Isabelle

Pouvoirs :

Mme MOINE-DOUMENG Isabelle donne procuration à Mme BESSON-LLORET Véronique
Mme BARBET Christine donne procuration à M. WINAUD Georges
M. MACON François donne procuration à Mme COSSIN Sabine
M. FABRE Nicolas donne procuration à M. LAPLANCHE-SERVIGNE François
Mme BIRADES TROCCAZ Emilie, donne procuration à Mme MILHAUD Agnès

Est désigné comme secrétaire de séance : M. SIMONIN Georges

Ouverture de la séance :

Election du secrétaire de séance : M. SIMONIN Georges

Après lecture de la convocation et de l'ordre du jour :

Validation du PV de la séance précédente du 14 mars 2024, validation à l'unanimité.

Délibérations :

- 2024-20 : Vote du Compte de Gestion « **COMMUNE** » 2023
- 2024-21 : Vote du Compte Administratif « **COMMUNE** » 2023
- 2024-22 : Détermination et Affectations des résultats « **COMMUNE** » 2023
- 2024-23 : Provision sur le budget « **COMMUNE** » 2024
- 2024-24 : Vote du **taux des taxes** communales d'imposition 2024
- 2024-25 : Vote Budget primitif « **COMMUNE** » 2024

Délibération N° 2024-20 Objet : COMPTE DE GESTION 2023 : budget « Commune ».

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2023** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour **la Commune**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2022**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

	Crédits prévus	réalisés
Fonctionnement dépense	1 879 372.72	1 424 603.16
Fonctionnement recette	1 879 372.72	1 565 210.63
Résultat fonctionnement		140 607.47
Résultat cumulé fonctionnement		588 573.19
Investissement dépense	1 004 741.94	495 746.90
Investissement recette	1 004 741.94	448 803.13
Résultat investissement		- 46 943.77
Résultat cumulé investissement		190 598.17

Considérant que la gestion est régulière,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré
et par 14 voix pour et 00 voix contre et 00 abstention**

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2023** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération N° 2024-21 Objet : vote du compte administratif 2023, budget commune

Mme Agnès MILHAUD présente **Le Compte Administratif « commune » pour l'année 2023** :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	PREVU 2023	REAL 2023		PREVU 2023	REAL 2023
011 Charges à caractère général	498 389,72	384 606,05	013 Atténuation de charges	16 500	21 838,78
012 Charges de personnel et assimilés	682 000	637 332,81	70 Produits des services	77 900	89 357,49
014 Atténuation de produits	125 000	118 054,00	73 Impôts et taxes Dont 3 taxes (TH,TFNB,TFB) et CFE	1 086 766	1 124 496,00
65 Autres charges de gestion courantes	229 450	182 137,84	74 Dotations et subventions	233 426	272 738,07
656 frais fonct. Groupes d'élus	0	0	75 Autres produits	15 015	30 485,85

S/total dépenses de gestion des services	1 534 839,72	1 322 130,70	S/total recettes de gestion des services	1 429 607,00	1 538 916,19
66 Charges financières	55 000	45 875,46			
67 Charges exceptionnelles	13 000	0	76 Produits financiers	300	348,44
68 dotations aux amortissements	15 533	0	77 produits exceptionnels	0	25 026,00
022 Dépenses imprévues	0	0	78 reprise sur provisions	1 500	0
Total dépenses réelles	1 618 372,72	1 368 006,16	Total recettes réelles	1 431 407,00	1 564 290,63
042 op . ordre transfert entre section	31 000	56 597,00	042 op . ordre transfert entre section	0	920,00
Virement à la section d'investissement = total recette – dépenses 023 virements section investis.	230 000		002 Résultat cumulé	447 965,72	
TOTAL DEPENSES	1 879 372,72	1 424 603,16	TOTAL RECETTES	1 879 372,72	1 565 210,63

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
----------	----------

	PREVU 2023	REAL 2023		PREVU 2023	REAL 2023
--	---------------	--------------	--	---------------	--------------

			Subventions chp 13	79 200	95 265,29
			Chapt 16 emprunt	200 000	200 000,00
Chapitre 20 immobilisations incorporelles (études)	25 000,00	0			
Chapitre 204 subv équipement	97 000,00	58 565,52			
Chapitre 21 immobilisations corporelles (achat matériels)	333 441,94	88 874,99	Chap 21 immobilisation corporelles	0	0
Chapitre 23 immob. En cours (travaux)	444 300,00	249 295,68			0
Total dépenses d'équipement	899 741,94	396 736,19	Total recettes d'équipement	279 200	295 265,29
10 dotations réserves	0	0	10 dotations	77 000	87 978,45
16 Remb emprunts	95 000,00	89 128,32	Dont Cpte 1068 (partie du résultat de fonctionnement mis en investissement)	50 000	50 000,00
020 Dép. imprévues			138 autres subventions		
			165 dépôts et cautionnements		0
			024 produits de cession	140 000	
Total dépenses réelles	994 741,94	485 864,51	Total recettes réelles	496 200	383 243,74
040 opération ordre transfert sect		920	040 opération ordre transfert section	31 000	56 597,00
041 opération ordre patrimoniales	10 000,00	8 962,39	041 opération ordre patrimoniales	10 000	8 962,39
			021 Autofinancement (vient du fonctionnement)	230 000	
Report déficitaire			001 Report exed	237 541,94	
TOTAL DEPENSES	1 004 741,94	495 746,90	TOTAL RECETTES	1 004 741,94	448 803,13

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré
et par 12 voix pour et 01 voix contre (HERBERT) et 00 abstention,
(Monsieur le Maire ne participe pas au vote)
- Vote le compte administratif 2023 de La Commune**

Echanges :

Maria HERBERT : Comment on peut dire qu'on a fait des économies ? Nos voiries sont dans un état lamentable, il n'y a pas de toilettes à côté du jeu d'enfant, comment peut-on se réjouir d'un tel budget ? C'est un budget contraint. J'ai honte pour vous si vous votez pour ce budget. Ce budget n'est pas à la hauteur de la commune.

Sabine COSSIN : Je n'apprécie pas que tu dises que tu as honte pour nous.

Agnès MILHAUD : Je n'ai pas honte de ce budget.

Georges WINAUD : Je n'ai pas honte non plus.

Maria HERBERT : On saupoudre. Vous êtes 5 à décider, on ne fait jamais de réunions de budget.

Agnès MILHAUD : Tu es partie au cours de la dernière réunion. J'ai photocopié le document pour toi ce soir.

Sabine COSSIN : Il y a 2 choses sur ce budget : la capacité d'autofinancement qui était négative et qui est redevenue positive et on ne peut pas emprunter alors on a essayé de diminuer le fonctionnement.

Maria HERBERT : Vous avez utilisé seulement 40% du budget.

Georges SIMONIN : Je reviens sur ton reproche sur la voirie, on ne fait pas de saupoudrage, il y a des travaux d'eau donc des tranchées et à cause des tranchées on n'a pas pu faire la voirie.

Maria HERBERT : Je déplore que le chemin du Faly ne soit pas réalisé comme prévu lors d'une commission voirie, il y a d'autres voiries à refaire, vous êtes satisfaits, vous allez voter pour mais moi je voterai contre.

Sabine COSSIN : On a un budget équilibré.

Maria HERBERT : Je suis contre pour les raisons suivantes (lecture de son texte préparé) :

- Choix d'un prestataire pour la cantine scolaire
- Tout au long de l'année 2023 on nous a répété que nous étions dans un budget contraint – il n'en est rien – vous n'avez utilisé que 44 % de la somme votée en investissement pour 2023 alors que la voirie est dans un état déplorable, que la rénovation de l'école maternelle à part quelques saupoudrages n'a pas commencé alors que la région pouvait nous subventionner, que les sanitaires promis depuis plusieurs années sur l'esplanade n'ont pas été faits, que le parking de l'esplanade est dans un piteux état ... etc ...
- Je vous avais dit que votre budget primitif 2023 manquait d'ambition – hélas j'avais raison,
- L'amélioration du résultat de fonctionnement de l'année 2023 permet de poser la question des projets d'investissement pour 2024. N'est-il pas opportun de faire des projections budgétaires jusqu'à la fin du mandat donc d'avoir un vrai programme d'investissement. Il faut réunir la commission « budget-finances » qui ne s'est jamais réunie et travailler pour ne pas laisser un mandat blanc à l'équipe qui vous suivra.

Agnès MILHAUD : Si tu étais arrivée à l'heure au Conseil Municipal de ce soir tu aurais entendu ce que M. le Maire a lu.

Délibération 2024-22, Objet : DETERMINATION DU RESULTAT 2023 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET AFFECTATION pour commune de LA GARDE ADHEMAR.

Le compte administratif de l'année **2023** pour le budget « commune » fait apparaître les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Recettes (total émission des titres de recettes).....:	1 565 210.63 €
Dépenses (total émission des mandats).....:	1 424 603.16 €
Soit un résultat excédentaire de fonctionnement.	140 607.47 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Recettes (total émission des titres de recettes).....:	448 803.13 €
Dépenses (total émission des mandats).....:	495 746.90 €
Soit un résultat déficitaire de	- 46 943.77 €

Compte tenu du résultat de fonctionnement excédentaire reporté des exercices antérieurs, la somme disponible pour l'affectation s'élève à 588 573.19 €

(Excédent reporté N-1 : 447 965.72 € + résultat de cet exercice 140 607.47 €)

Pour mémoire résultat cumulé investissement = **190 598.17 €** (résultat N-1 ; 237 541.94 € + résultat année - 46 943.77 €)
et résultat cumulé avec ajout des restes à réaliser, recettes + 19 964 et dépenses – 109 928.55 = 100 633.62 €)

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré
et par 13 voix pour et 01 voix contre (HERBERT) et 00 abstention**

Décide d'affecter :

En report à nouveau la somme de **438 573.19 €**

Sur le compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de **150 000.00 €**

Délibération 2024-23, Objet : délibération provision sur le budget COMMUNE 2024.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, notre mise en place de provisions par délibération n° 2021-07 du 24/03/2021 à partir de 2021 ; avec le choix de l'option « provision semi-budgétaire – régime de droit commun »

Les collectivités sont incitées à provisionner les risques :

"Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisées quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables. Évaluées en fin d'exercice, elles doivent être réajustées au fur et à mesure de la variation des risques et éventuellement des charges. Elles n'ont pas vocation à servir à la constitution de réserves budgétaires, à couvrir des charges futures d'amortissement ou de renouvellement de biens, à financer l'augmentation future des charges annuelles récurrentes ou la diminution future de recettes annuelles récurrentes.

Elles n'ont qu'un caractère provisoire et ne peuvent être valablement constituées que dans deux cas :

- soit lorsque la charge ou le risque envisagé n'est pas certain, mais est probable ;
- soit lorsque la charge ou le risque envisagé est certain mais n'est pas connu dans son montant exact et doit par conséquent faire l'objet d'une évaluation."

Le montant à provisionner minimum correspond à 15% des créances de plus de 2 ans, de 100 % pour les litiges (et recours auprès des instances de premier et second niveau) , les créanciers déclarés en liquidations judiciaires ou en redressement judiciaire :

Pour des provisions semi-budgétaires de droit commun :

L'ordonnateur émet un **mandat au compte 68** pour constituer la dotation. Le comptable enregistre le mandat dans la comptabilité budgétaire et débite dans sa comptabilité générale le compte 68 par le crédit du compte de provision à terminaison 1 (15..1, 29..1, 39..1, 49..1 et 59..1.)

Il s'agit d'une **opération d'ordre semi-budgétaire**. La terminaison 1 s'applique aux comptes retraçant des provisions semi-budgétaires.

La non-budgétisation de la recette permet une mise en réserve de la dotation. Elle reste disponible pour financer la charge induite par le risque lors de la reprise.

En conséquence, les comptes de provisions à terminaison 1 ne participent pas au calcul du besoin de financement de la section d'investissement. Ils sont uniquement movimentés par le comptable.

M. le Maire propose donc pour 2024 :

- **une provision** suivant l'état de la Trésorerie à hauteur (15% des créances) **de 200.00 euros** (pour un réel de 191.42 €).
- **une provision** (100%) suivant les contentieux en cours (urbanisme) à hauteur **de 5 500.00 euros**.
- **une provision** (100%) suivant les jours de CET des agents susceptibles d'être payés (137.5 jours) à hauteur **de 12 381 euros**

Représentant une somme de **18 081 euros**, et un mandatement uniquement sur le compte 681 DRF

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré
et par 13 voix pour et 00 voix contre et 01 abstention (HERBERT)**

- **Valide** les propositions du maire comme énoncée ci-dessus
- **Signale** que les crédits seront prévus au BP COMMUNE 2024

Délibération 2024-24 ; Objet : DETERMINATION DU TAUX DES QUATRES TAXES IMPOSITION DE LA COMMUNE POUR 2024

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de voter le taux communal des 4 taxes d'imposition de notre commune. Après avoir donné les taux et bases des années dernières ainsi que les moyennes départementales et nationales, et le montant à prévoir pour équilibrer notre budget primitif ; Monsieur le Maire propose les taux ci-dessous :

La proposition est : **aucune augmentation** des taux communaux pour l'année 2024, soit :

TAXE D'HABITATION :

Pour mémoire taux depuis 2011= 13.43 % (taux figé depuis 2019, est réintroduit (maison secondaire) pour 2023, sous forme de THs)

.....**Proposition taux 2024 = 13.43 %**

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES :

Pour mémoire taux depuis 2011 = 9.45 % (et ajout en 2021 de la part départementale, soit un total de 24.96%), puis en 2022 = 25.21%.....**Proposition taux 2024 = 25.21 %**

TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI :

Pour mémoire taux depuis 2011 = 49.08 % puis en 2022 = 49.57 %.....

.....**Proposition taux 2024 = 49,57 %**

COTIS. FONCIERE DES ENTREPRISE

Pour mémoire taux depuis 2011 = 24.24 % puis en 2022 = 24.48 %.....

..... **Proposition taux 2024 = 24,48 %**

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré
et par 14 voix pour et 00 voix contre et 00 abstention**

- **Décide** de voter les taux proposés par Mr le Maire ci-dessus **soit aucune augmentation des taux des 4 taxes pour 2024**

- **autorise** le maire à signer l'état 1259 COM.

Délibération 2024-25, Objet : vote du Budget Primitif 2024, de la Commune

Monsieur le maire présente **Le Budget Primitif « commune » pour l'année 2024** :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
	PREVUS 2023	PREVUS 2024		PREVUS 2023	PREVUS 2024
011 Charges à caractère général	498 389.72	548 615.19	013 Atténuation de charges	16 500	6 000
012 Charges de personnel et assimilés	682 000	654 000	70 Produits des services	77 900	82 550
014 Atténuation de produits	125 000	125 000	731 Impôts et taxes Dont 4 taxes (TH, TFNB, TFB, CFE) et déduc coef réducteur	1 086 766	1 177 561
65 Autres charges de gestion courantes	229 450	217 450	74 Dotations et subventions Dont alloc. compensatrice	233 426	234 652
			75 Autres produits	15 015	25 010
S/total dépenses de gestion des services	1 534 839.72	1 545 065.19	S/total recettes de gestion des services	1 429 607	1 525 773
66 Charges financières	55 000	58 500			
67 Charges exceptionnelles	13 000	10 000	76 Produits financiers	300	300
68 dotations aux provisions	15 533	18 081	77 produits exceptionnelles	0	0
022 Dépenses imprévues	0	0	78 reprise sur provisions	1 500	0
Total dépenses réelles	1 618 372.72	1 631 646.19	Total recettes réelles	1 431 407	1 526 073
				0	0
<u>OPERATION D'ORDRE</u>			<u>OPERATION D'ORDRE</u>		
042 opération ordre transfert entre section	31 000	33 000	042 opération d'ordre		
043 opération ordre intérieur de section			043 opération d'ordre intérieur de section		
023 virements section investis. = total recette – dépenses réelles	230 000	300 000	002 Résultat cumulé	447 965.72	438 573.19
TOTAL DEPENSES	1 879 372.72	1 964 646.19	TOTAL RECETTES	1 879 372.72	1 964 646.19

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
	PREVUS 2023	PREVUS 2024		PREVUS 2023	PREVUS 2024
			Subventions chp 13	79 200 Dont RAR 18 000	49 964 Dont RAR 19 964
			Chapt 16 emprunt	200 000 Dont RAR 200 000	0
Chapitre 20 immobilisation incorporelles (études)	25 000	25 000			
Chapitre 204 subventions d'équipement versées	97 000	0			
Chapitre 21 immobilisation corporelles (achat matériels)	333 441.94 Dont RAR 13 000	323 562.17 Dont RAR 33 043.95	Chap 21 immobilisation corporelles		
Chapitre 23 immob. En cours (travaux)	444 300	435 000 Dont RAR 76 884.60			
Total dépenses d'équipement	899 741.94	783 562.17	Total recettes d'équipement	279 200	49 964
10 dotations	0	0	10 dotations	27 000	55 000
16 Remb emprunts	95 000	95 000	Cpte 1068 (partie du résultat de fonctionnement mis en investissement)	50 000	150 000
27 Créances sur Collect. Territ.					
020 Dép. imprévues	0	0	138 autres subventions		
			024 produits des cessions	140 000	100 000
Total dépenses réelles	994 741.94	878 562.17	Total recettes réelles	496 200	354 964
040 opérations ordre transfert secti			040 opérations ordre transfert section	31 000	33 000
041 opérations ordre patrimoniales Cpte 2041642	10 000	0	041 opérations ordre patrimoniales	10 000	0
			021 Autofinancement (vient du fonctionnement)	230 000	300 000
Report déficitaire			Report excédentaire	237 541.94	190 598.17
TOTAL DEPENSES	1 004 741.94	878 562.17	TOTAL RECETTES	1 004 741.94	878 562.17

Le Conseil municipal, après avoir délibéré
et par 13 voix pour et 01 voix contre (HERBERT) et 00 abstention

- Vote le Budget Primitif 2024, de La Commune

Echanges :

Maria HERBERT : En fonctionnement les charges sont surestimées, cela fausse les résultats. Par exemple : les charges de personnel devraient baisser puisqu'il y a une personne en moins à partir de juillet. Vous prévoyez 654 000 € alors qu'il a été réalisé en 2023 637 332 €. En investissement, toujours un manque d'ambition, travaillons ensemble pour un vrai programme d'investissement, demandons des subventions et rappel : il y a 15 conseillers municipaux et non 5. Arrêtez de discuter entre vous, on est toujours en retrait.

François LAPLANCHE-SERVIGNE : La réunion de travail est faite pour ça.

Maria HERBERT : Je n'ai pas de copie des dossiers.

Fin de séance à 20 h 45

Le Maire,
François LAPLANCHE-SERVIGNE



Le secrétaire de séance,
SIMONIN Georges

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "G. Simonin", is written over the text of the secretary of the meeting.